

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE GRAND EST





Une mobilisation pour accélérer les
transitions écologiques et
énergétiques

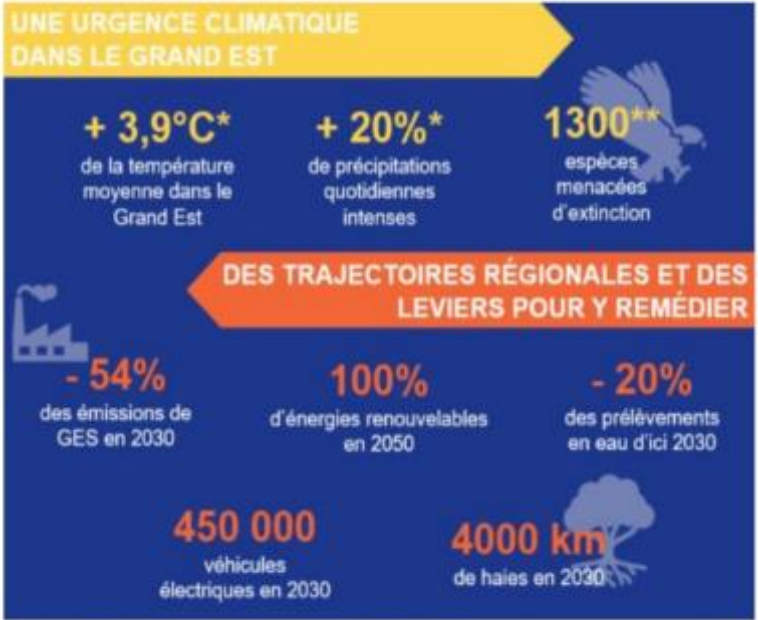
Christine PEPPOLONI
Cheffe de projet stratégique Planification Ecologique
DGA Transitions - Région Grand Est
Christine.Peppoloni@grandest.fr / +33 (0)7 88 62 83 57



Complémentarité entre stratégie nationale et régionale

Vision à 360°

 <p>MOINS DE GAZ A EFFET DE SERRE</p> <p>Faire davantage en 7 ans que ce nous avons fait ces 33 dernières années</p>	 <p>DES ECOSYSTEMES EN BONNE SANTE</p> <p>1,4 millions d'hectares à restaurer</p>	 <p>S'ADAPTER A + 4 °C D'ICI 2100</p> <p>Se préparer à des étés qui pourraient être en moyenne 5 °C plus chauds par rapport à 1900</p>	 <p>MOINS DE MATIERES CONSOMMEES</p> <p>Produire de manière plus circulaire, consommer mieux, réduire et mieux gérer les déchets</p>
---	---	--	--



* Constaté en 2022 et par rapport à la période 1976-2005
** Constaté en 2020

Grand Est région Verte

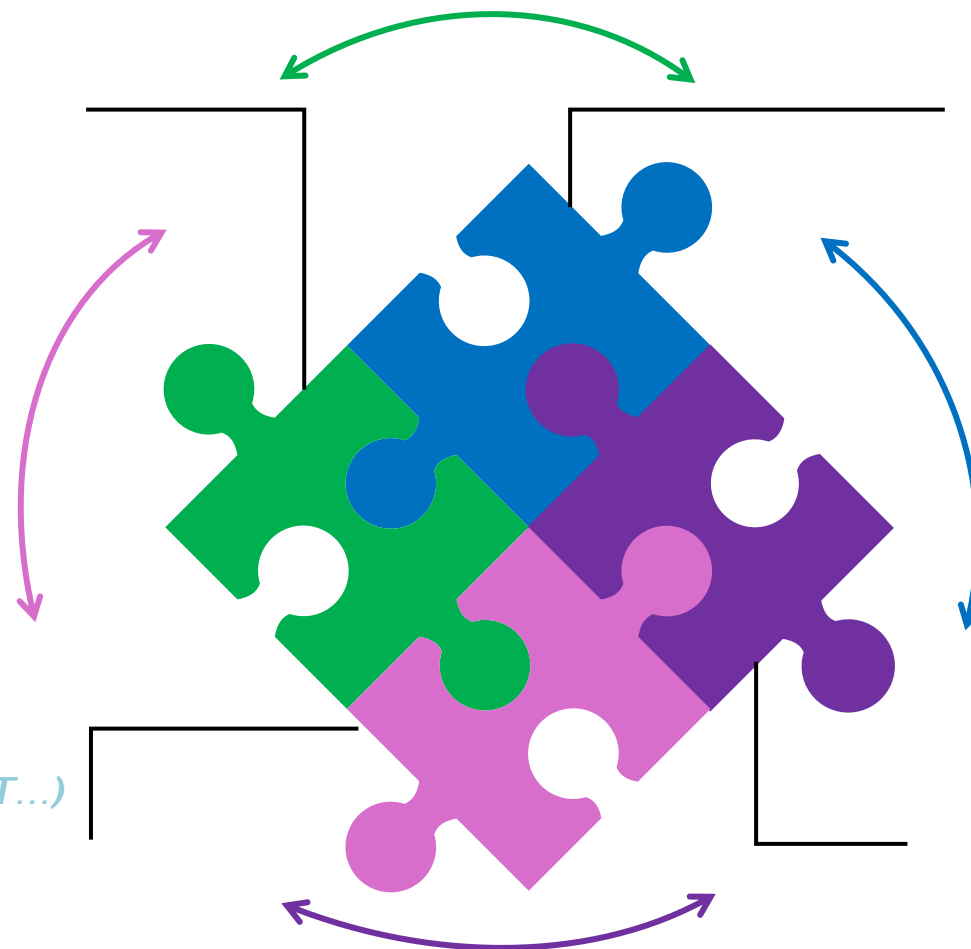
Une dynamique collective

EUROPE

« Fit to 55 » 2030 (-55% GES)
Neutralité carbone 2050
Pacte Vert, taxonomie...

TOUS LES ACTEURS à MOBILISER

Collectivités (PTRTE, PCAET, SCOT...)
Entreprises et réseaux socio-économiques
Associations, citoyens...



FRANCE

Stratégies énergie climat,
biodiversité, décarbonation...
Fonds Vert
France Ruralité ...

REGION GRAND EST

Convergence des Schémas (SRADDET,
SRDE2I, CRPDFOP...)
Plan adaptation, Pacte ruralités
Budget vert, dispositifs éco ambitieux
...

La planification écologique Une démarche territoriale orientée **actions**

Une **large mobilisation** pour

- ✓ Partager une **vision commune**, un **cap**, des **trajectoires** et **leviers d'action**
- ✓ Construire et mettre en œuvre une **feuille de route**
- ✓ Déployer les actions avec les **territoires** et **filières**

18 engagements

100 actions

7 thématiques pour connecter **défis d'avenir** et besoins du **quotidien**



+ de 1500 participants
aux rendez-vous des COP
à l'échelle régionale,
départementale et locale

+ de 1300
contributions à la
consultation
« ma Région demain »

7 THÉMATIQUES

1. NIEUX VIVRE
2. TRAVAILLER
3. SE DÉPLACER
4. SE NOURRIR
5. APPROVISIONNER
6. PRÉSERVER
7. SE LOGER

Matériaubèque

La planification écologique

Une démarche adaptée aux spécificités du territoire

Diagnostic territorial

Des dynamiques territoriales contrastées

Des espaces urbanisés concentrés dans quelques grands corridors et des ruralités diversifiées, un déclin démographique perceptible.

Une large variété de milieux naturels et d'espèces

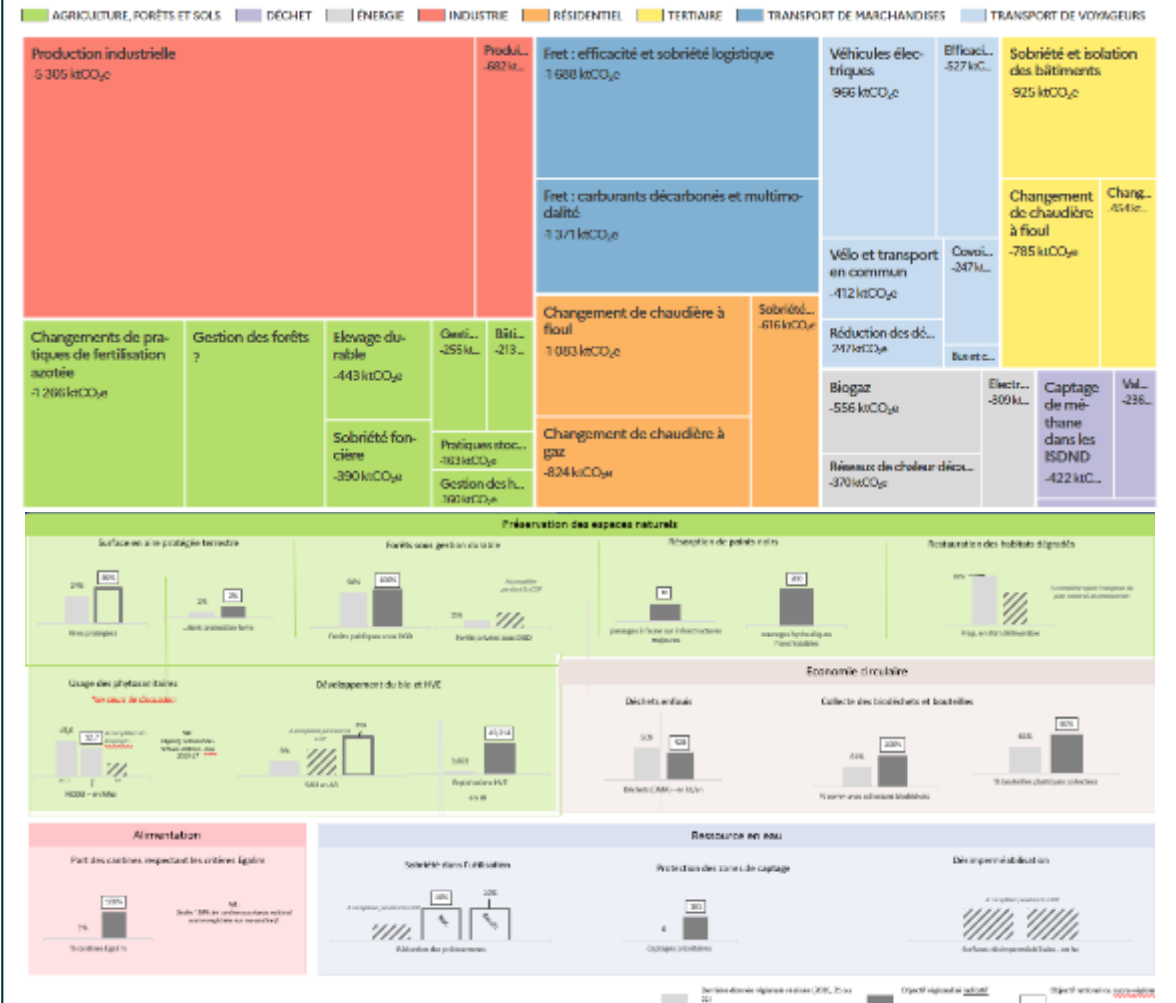
D'importants réservoirs de biodiversité (1 parc national, 6 PNR, 27 réserves régionales).

Un territoire marqué par l'industrie et les productions primaires

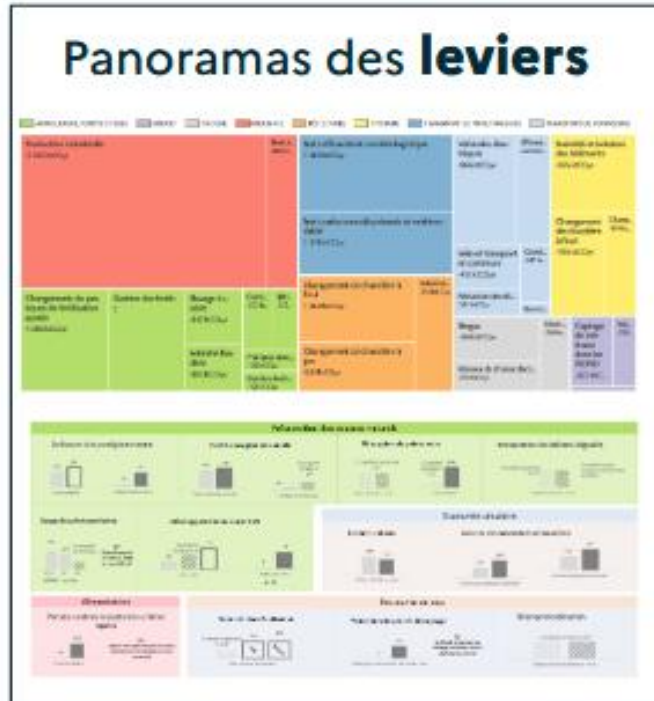
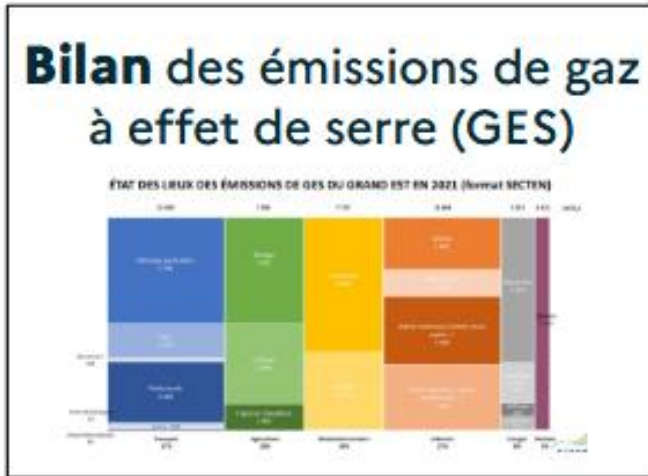
80 % du territoire dédié à l'agriculture et à la forêt et une grande réserve de friches industrielles et militaires.



Panoramas des leviers décarbonation et biodiversité / ressources



La planification écologique : Des enjeux aux projets concrets



Biodiversité, eau & sols

Finaliser un atlas de la biodiversité dans chaque EPCI

Levier : Restauration des espaces naturels

Présentation de l'action
 Démonstrateur : Élaboration des atlas de la biodiversité dans les communes et intercommunalités pour améliorer et partager leur gestion territoriale, améliorer la connaissance de leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la préservation de leur territoire.

Objectifs
 Un atlas de la biodiversité communale (ABC) est un inventaire des milieux et espèces présentes en territoire communal. Il est réalisé en concertation avec les citoyens, associations, entreprises et favorise la connaissance du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet d'identifier les enjeux de biodiversité, d'établir un diagnostic de territoire et d'établir un plan d'action prioritaire pour préserver la biodiversité.

Déroulé
 Cette stratégie de planification est accompagnée de nombreux outils et méthodes pour accompagner la planification territoriale des communes ou la nécessité de développer certains territoires ruraux.

Les espaces et les espèces protégés :
 - L'identification des milieux et espèces remarquables du territoire;
 - Les projets relatifs à la préservation des zones d'intérêt écologique ou de projets d'aménagement d'infrastructures.

Impact
 L'ABC vise à rendre les milieux et espèces remarquables et à favoriser leur connaissance et leur préservation au sein de la population environnementale dans le rapport de présentation du Plan local d'urbanisme ou dans le rapport de présentation du SCoT.

Appui
 Ce projet est soutenu par la biodiversité et le territoire de la Région Grand Est. Au 10/10 il est soutenu par la Région, les Conseils régionaux de la Région Grand Est et les Départements de la Région Grand Est.

Contacts
 - Stratégie nationale biodiversité 2030
 - Stratégie régionale biodiversité

Financement
 - Démonstrateur : D. Hénin (M53), S. Grandjean (M53)
 - Partenaires : D. Hénin (M53), S. Grandjean (M53)
 - Financement : État, conseil régional

Indicateurs
 - Nombre de communes ayant réalisé un ABC
 - Nombre de communes ayant réalisé un ABC
 - Nombre de communes ayant réalisé un ABC

Calendrier
 - Au 10/10 il est soutenu par la Région, les Conseils régionaux de la Région Grand Est et les Départements de la Région Grand Est.

Moyens financiers régionaux
 - Fonds de soutien à la biodiversité





Biodiversité, eau & sols

Extrait de la FDR Cop 2025-26

gaz à effet de serre

ressources



La pollution, l'étalement des villes et la fragmentation qu'elles entraînent, la surexploitation des espèces et des milieux, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique sont les facteurs qui font pression sur la nature et mettent en péril la biodiversité.

De la même façon, la préservation de ressources communes telles que l'eau, le bois mais aussi le sol et sa capacité à stocker du carbone suppose une approche globale et relève d'une intrication de plusieurs leviers liés.

Dynamiques régionales

Le territoire du Grand Est est confronté à une érosion de sa biodiversité, avec près de 86% des habitats d'intérêts communautaires évalués dans un état défavorable ou la baisse d'environ 30 % depuis 2002 des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles ou forestiers, mais aussi de ses ressources, comme en témoignent les prévisions de baisse des débits d'étiage à horizon 2050 (environ 10 à 20%). Entre 2010 et 2023, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers représente plus de 20000ha.

Plusieurs stratégies régionales globales ont été développées : feuille de route territorialisant la stratégie nationale biodiversité 2030, stratégie régionale biodiversité, plan eau, plan régional santé environnement, SRADDET, et ont vocation à approcher de façon concertée et au long terme ces enjeux, en identifiant des grands axes prioritaires mais aussi des actions précises et déployables à court terme.

Pour 2030

- 10 % de prélèvements d'eau en moins

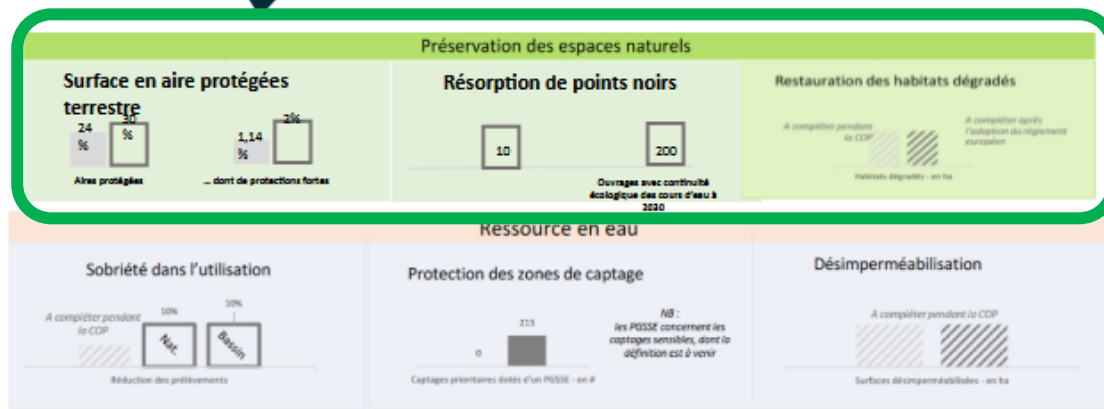
10 zones humides restaurées

181 captages prioritaires où les concentrations en nitrates et pesticides sont réduits

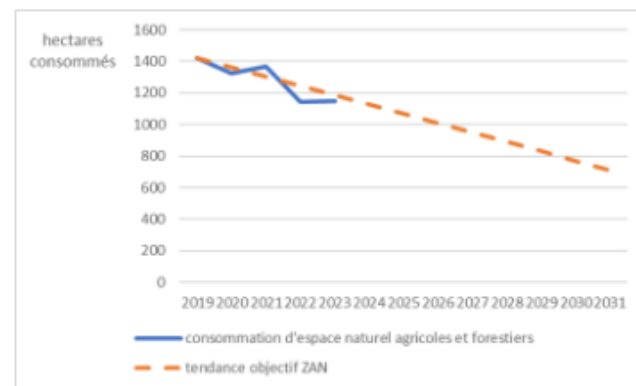
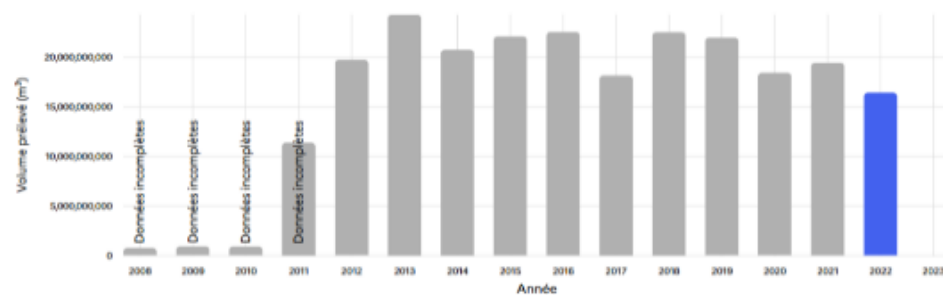
89 millions d'arbres plantés (d'ici 2026)

Diviser par 2 La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (d'ici 2031)

1000 ha de friches renaturées ou recyclées



Évolution temporelle



12

Actions en lien avec la production d'énergie, les ressources et usages de la biomasse

Biodiversité, eau & sols

Restaurer 1000 hectares de zones humides

+4°

Redynamiser les centre-bourg en densifiant, reconstruisant et valorisant les espaces artificialisés

Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en désimperméabilisant

+4°

Recycler 1 friche dans chaque EPCI

+4°

Recenser les zones humides du territoire régional

+4°

Mettre en place une gouvernance dans chaque sous-bassin pour optimiser la gestion quantitative de l'eau

+4°

Végétaliser les dépendances des infrastructures linéaires de transport (personnes, marchandises, énergie)

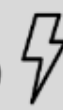
+4°

Reconquérir la qualité des eaux de 200 captages

Assurer la compatibilité de l'usage agricole de l'eau avec les objectifs de sobriété

+4°

Mieux prendre en compte les sols et leurs fonctionnalités



Économie circulaire & énergie

Atteindre 500 GWh de production EnR supplémentaires en 2030 financés par une SEM locale

Développer les synergies entre collectivités et industriels pour mieux valoriser les gisements de chaleur fatale

Déployer des filières de valorisation matière

Développer les recycleries et ressourceries locales



Agriculture, forêt & alimentation

Établir une cartographie des ressources et usages de la biomasse

+4°

Assurer le renouvellement et la résilience des forêts

+4°



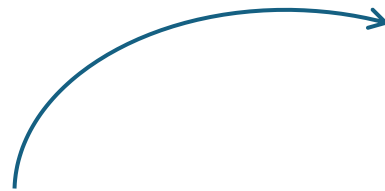
Bâtiments : résidentiel & tertiaire

Développer l'offre et la demande en matière d'opérations architecturales bio- et géo-sourcées

+4°

Après 2 ans de mobilisation : les actions portent leurs fruits

4 000 projets des territoires inscrits dans la dynamique « Grand Est région verte »



1,487 million de m² désimperméabilisés

72% du territoire couvert par des projets alimentaires territoriaux

Plus de 1 000 ha de friches recyclées

1 315 km de haies plantées

+ de 20 000 logements rénovés

100% du territoire couvert par plus de 3200 bornes de recharge des véhicules électriques

430 MW de projets d'énergies renouvelables

118 projets de décarbonation identifiés pour les 14 sites les plus émetteurs de gaz à effet de serre, dont 18 réalisés

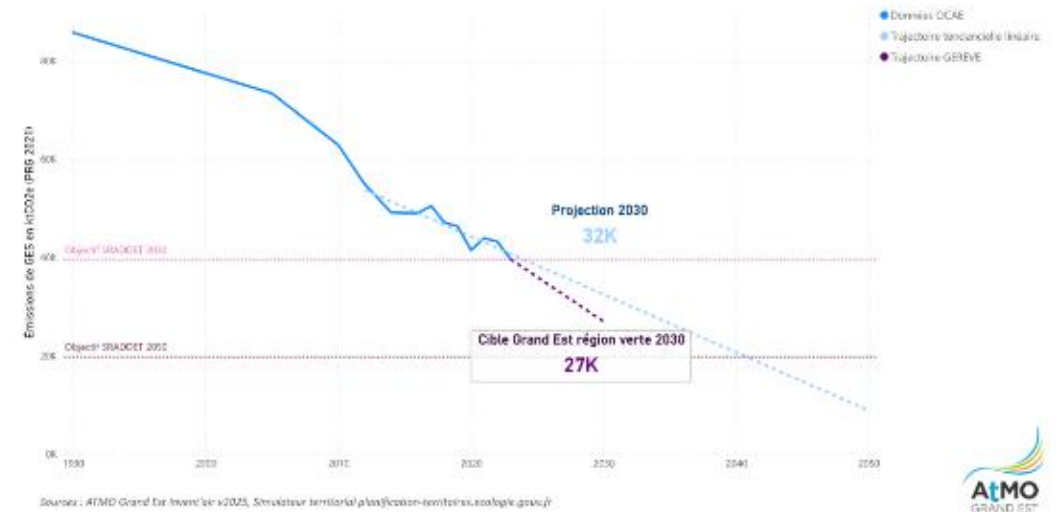
9 projets lauréats Hôpital du futur

67 aires terrestres éducatives actives

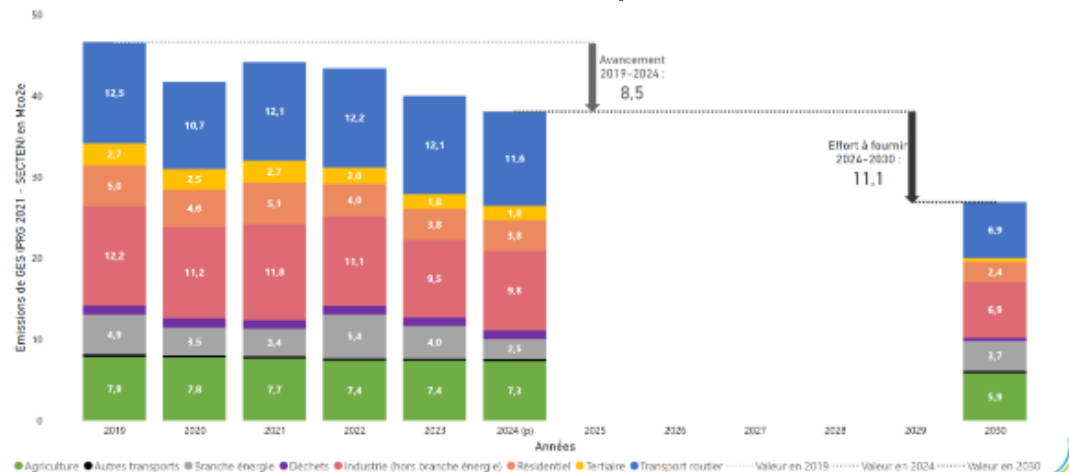
14 000 tonnes de plastiques transformés en matière premières recyclées

850 entreprises entrées dans un parcours de transformation dont 400 à dominante environnementale

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)



Réductions des émissions GES par secteur



Commune de Fellingring - Îlot de fraîcheur



Ecrouves – centrale photovoltaïque citoyenne



Bouconville-sur-Madt
Restauration de zones humides



Châlons Agglomération – Atlas biodiversité



Darney – réhabilitation des anciens abattoirs en halle de marché



Photo avant travaux



Photo après travaux

EN 2025 : CAP SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE !

- **Des échanges au plus près des bassins de vie**

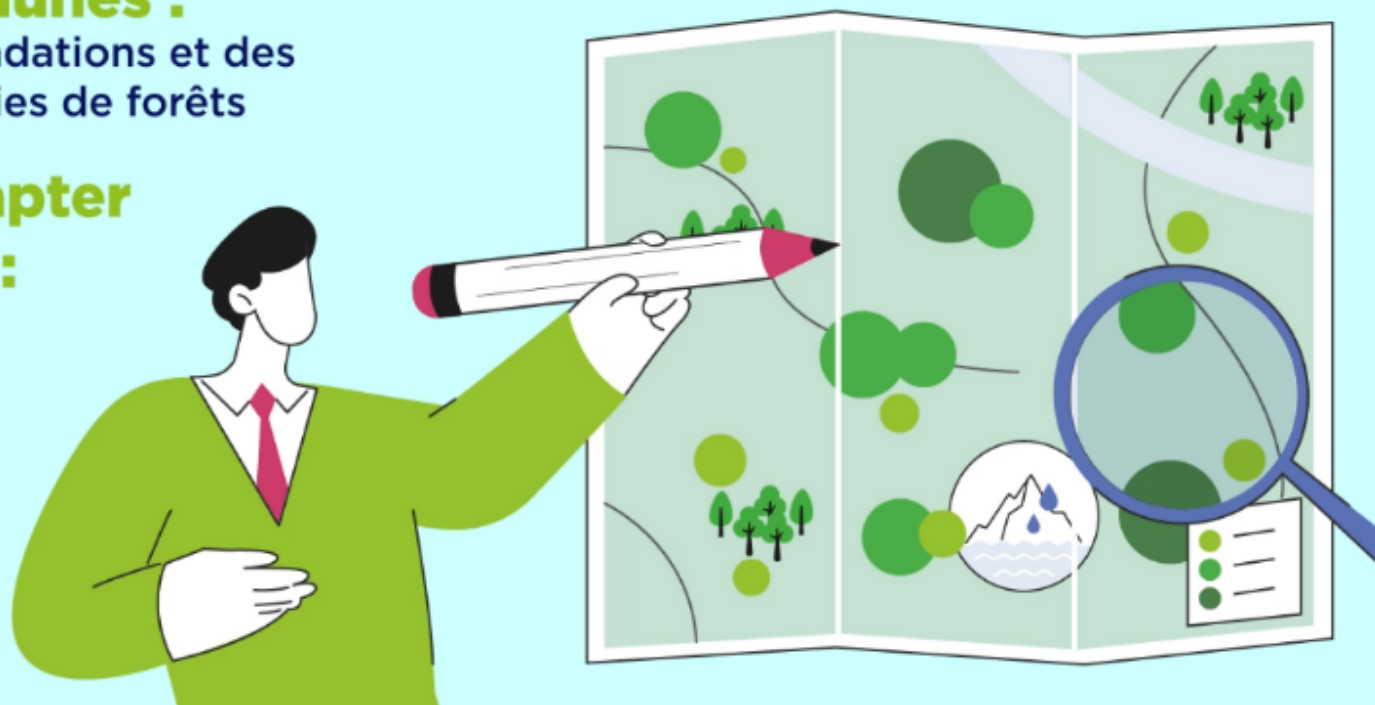
- 1500 participants
- 40 ateliers territoriaux
- 16 COP départementales

- **Des priorités communes :**

canicules, sécheresses, inondations et des spécificités locales : incendies de forêts

- **Des solutions à adapter à chaque territoire :**

partager l'eau,
désimperméabiliser les
sols, renaturer les villes
et villages, renouveler
les forêts ...



RISQUES CLIMATIQUES POURQUOI AGIR DÈS MAINTENANT?

ESTIMATION DES RISQUES



Perception des risques naturels par les français

58% en 2022

des français estiment que les risques naturels sont importants dans leur région (+4 pts par rapport à 2021).

80% estiment que les canicules sont fortement probables dans leur zone d'habitation (+11 pts par rapport à 2021).

40% pensent que les incendies sont probables autour de chez eux (+9 pts par rapport à 2021)*.



Coûts sanitaires actuels des fortes chaleurs

**3 à 6 Md€/an
entre
2015/2020**

Or, le nombre de jours de forte chaleur pourrait doubler en 2050.

Cette estimation de Santé publique France** ne prend pas en compte des pertes de productivité (travail en extérieur, etc...).



Coûts globaux à venir du changement climatique

**10% du PIB en
2100**

Par rapport à un scénario sans changement climatique. Plus de la moitié de ce coût serait liée à des catastrophes dans le reste du monde, qui impacteraient les exportations françaises (ADEME***)

Cette estimation ne prend pas en compte des coûts indirects (déplacement de population, reconstruction ...) et le coût de la perte de biodiversité.



Coûts estimés à l'avenir pour le réseau routier

**+1,5 Md€/an,
soit +10%/an**

La fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur sur l'entretien des routes est estimé à 22 Md€ entre 2035-2050, soit +1,5 Md€/an.

Cette estimation ne prend pas en compte des coûts socio-économiques de l'allongement de temps de trajets, des accidents, etc.

NOTRE REGION EN ACTION

Dispositifs dédiés

Communication
sensibilisation et
mobilisation

SRADDET

Rénovation des
lycées

Etudes

Appui à des pilotes,
démonstrateurs, territoires
d'expérimentation

Soutien aux
filières

Intégration des principes
d'intervention dans les 250
dispositifs, les cahiers des
charges...

Renouvellement et
modernisation des
infrastructures de
transport

Mesures visibles pour l'adaptation

45 actions de la FDR d'adaptation au
changement climatique

Projet Life ADAPT'EST

Moyens contribuant à l'adaptation

Compétences opérationnelles, de
planification et rôle de chef de fil

Délégation Fonds européens

Patrimoine : PPI

Réchauffement climatique

Les enjeux prioritaires de l'adaptation à l'échelle régionale

- **2 enjeux majeurs** de l'étude de vulnérabilité : **chaleur et tension sur la ressource en eau**
- Des **enjeux plus localisés et sectoriels** : inondations, enneigement, industrie, agriculture, tourisme, agriculture...

Plan d'adaptation au changement climatique 2023-2028

Changement climatique, la Région Grand Est se mobilise pour anticiper les risques

[télécharger la brochure ici](#)



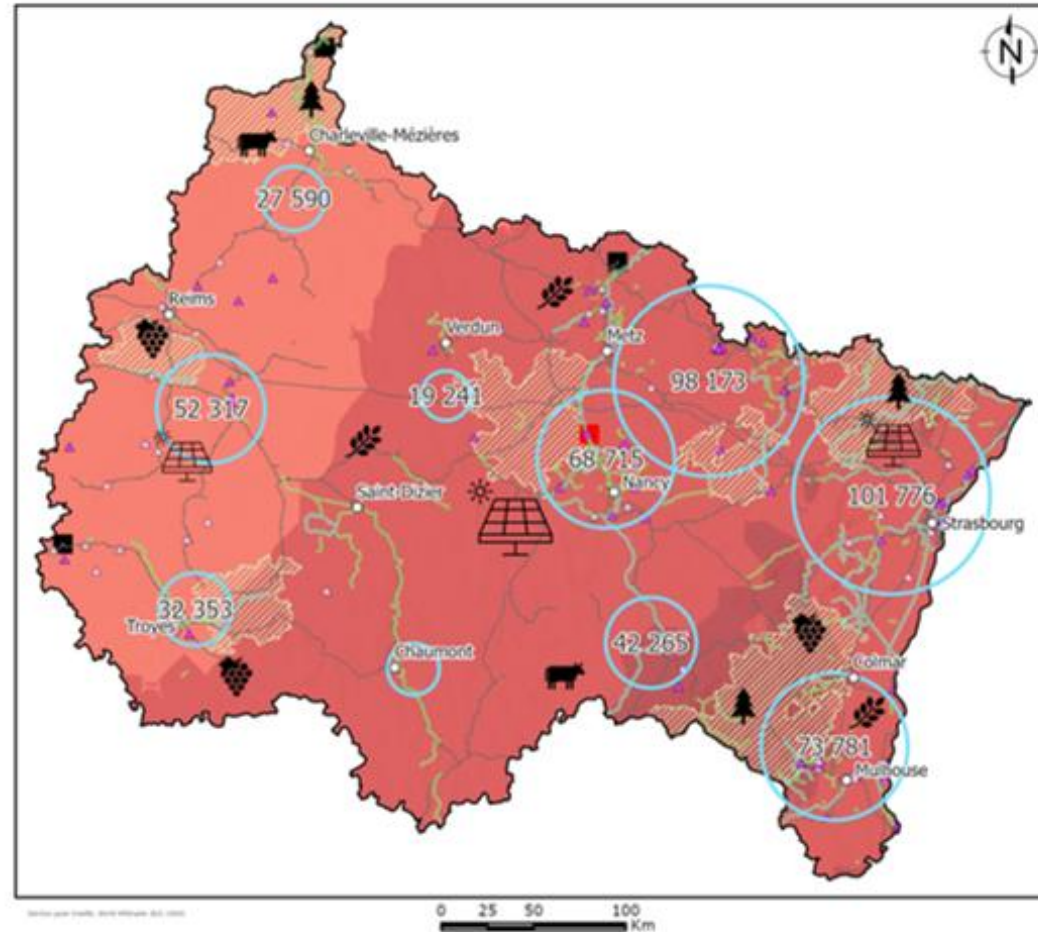
- 1 Une étude pour appréhender les risques climatiques en Grand Est
- 2 L'évolution du climat dans le Grand Est
- 3 Les pressions sur les ressources naturelles
- 4 Un cadre de vie en pleine mutation
- 5 Des réseaux énergétiques et infrastructures de transport sous tension
- 6 Des espaces naturels fragilisés
- 7 La santé, une préoccupation majeure
- 8 Agriculture, viticulture et forêt en transformation
- 9 Une vigilance nécessaire sur nos industries
- 10 Un changement de cap dans le tourisme

La Région Grand Est

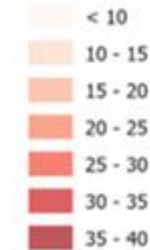
Les enjeux prioritaires de l'adaptation à l'échelle régionale

Vagues de chaleur

- ❑ 10% personnes âgées en zones à risque
- ❑ 25% des ménages en précarité énergétique
- ❑ Agriculture : baisse de rendement, bien-être animal...
- ❑ Forêt : Risque accru d'incendie
- ❑ Réseaux ferroviaires en surchauffe
- ❑ Tourisme : Risque de surfréquentation des zones de fraîcheurs, altitudes, baignades
- ❑ Energie – Eau : baisse de la production et hausse des consommations (rafraichissement)

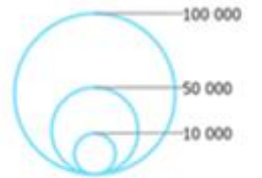


Vague de chaleur 2041-2070 (jr)



Santé

Nombre d'habitants de plus de 75 ans par département



Energie

Centrales



Solaire photovoltaïque

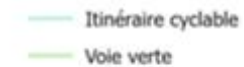
Espaces naturels

Parcs naturels

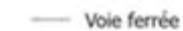


Transport

Mobilité douce



Réseau ferroviaire



Industrie

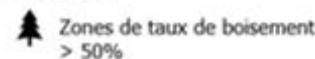
ICPE



Agriculture/viticulture



Forêt-bois

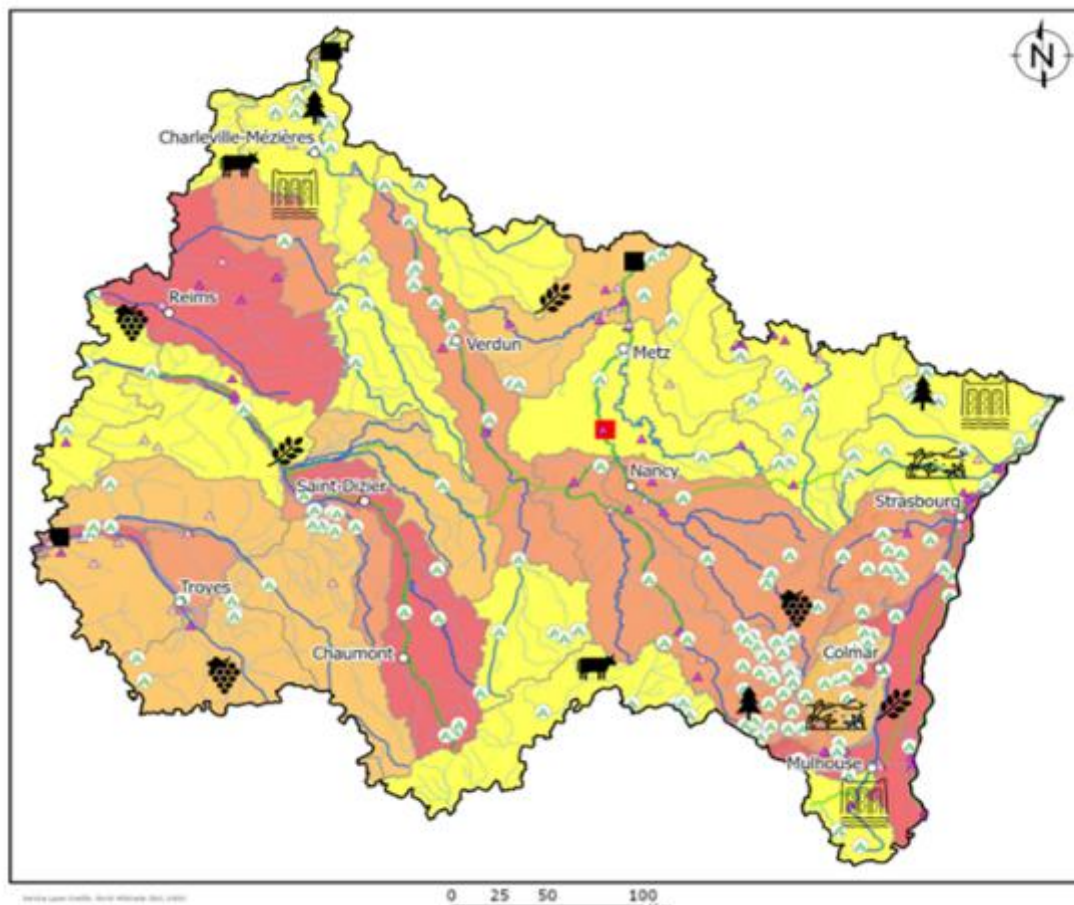


Les enjeux prioritaires de l'adaptation à l'échelle régionale

► Sécheresse et manque d'eau pendant plusieurs mois

Effets directs

- ❑ **Agriculture** : Plafonnement rendement agricoles et hausse de l'irrigation
- ❑ **Dépérissements forestiers** : 1/3 du bois récolté en 2020
- ❑ **350 entreprises soumises à enjeux eau**, 43% des sites SEVESO
- ❑ **Transport fluvial** : étiage (baisse de trafic sur Rhin, Moselle)
- ❑ **Tourisme** : tension eau, niveaux bas / cyanobactéries (zones de baignades)



Etat des pressions sur la ressource en eau

- Très forte
- Forte
- Significatif
- Faible

Cours d'eau

- Cours d'eau principal
- Voie navigable
- Autre cours d'eau

Energie

Centrales

- Centrale nucléaire
- Centrale thermique

Industrie

ICPE

- ▲ Seveso seuil haut
- ▲ Seveso seuil bas

Tourisme

Campings

- ▲ Campings

Espaces naturels

- Zone humide

Agriculture/viticulture

- Viticulture
- Production céréalière
- Elevage bovin

- Hydroélectricité

Forêt-bois

- Zones de taux de boisement > 50%

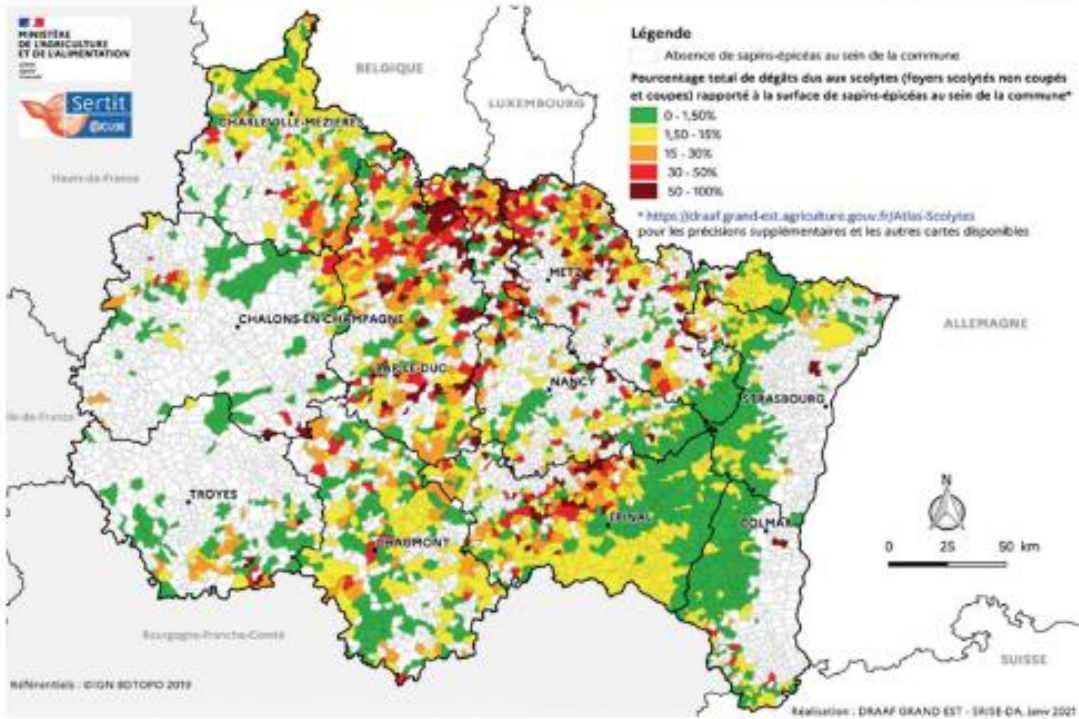


Vulnérabilité de la ressource en bois
hausse des maladies et du risque incendie



Erosion massive de la biodiversité

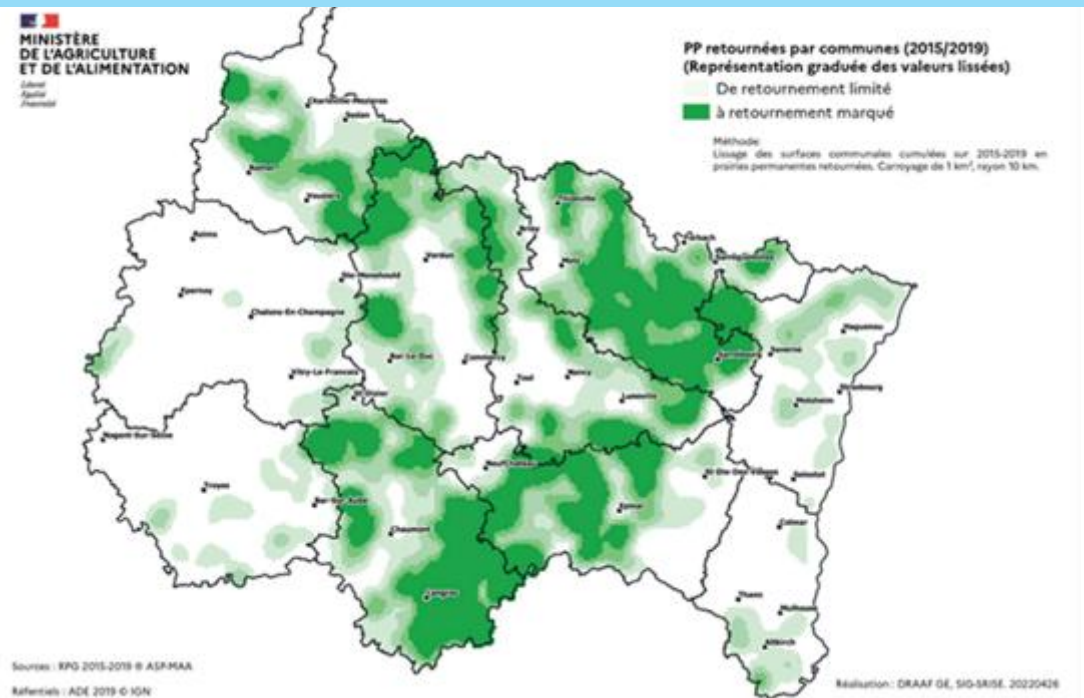
Cartographie par télédétection des dégâts de scolytes observés d'octobre 2018 à juin 2020



Mémento de la filière forêt-bois du Grand Est

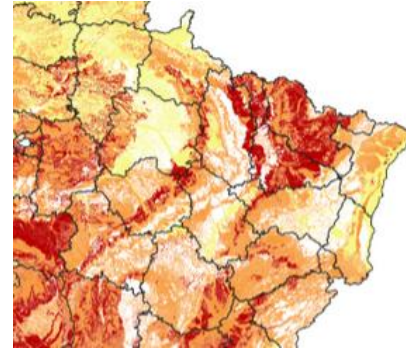
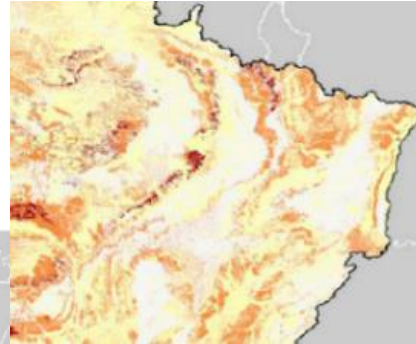


- 81 222 ha de prairies permanentes et temporaires, friches et délaissés agricoles entre 2010 et 2019

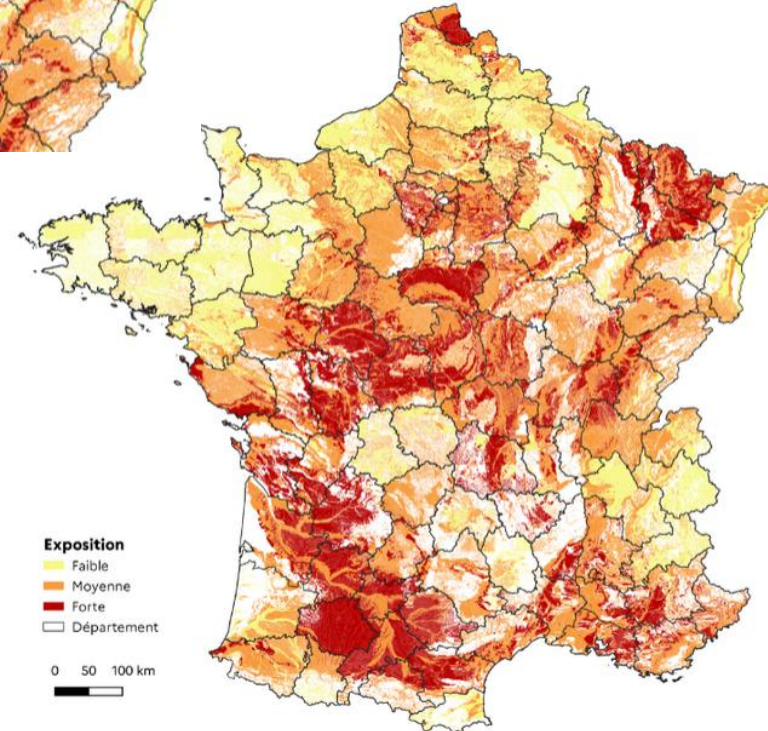


Evolutions des Risques depuis l'étude de 2021 L'exposition au retrait gonflement des argiles (RGA) s'accroît

Exposition 2019



Exposition 2026



France :

55 %

du territoire hexagonal en zone d'exposition moyenne ou forte

Grand Est

53 %

(41% en 2019)

3 à 3,5 milliards €

de coût estimé des sinistres assurés pour l'année 2022

12,1 millions

de maisons individuelles exposées (61,5%)

Susceptibilité
Faible
Moyenne
Forte

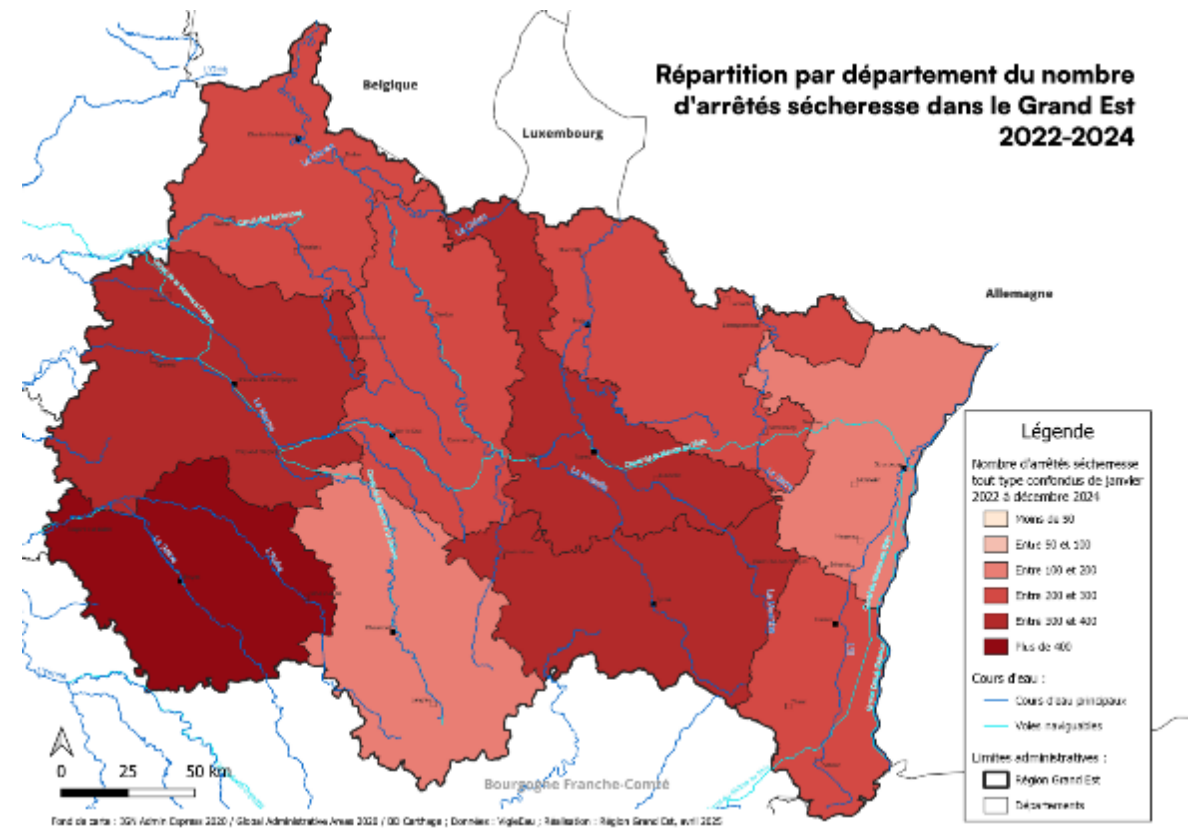
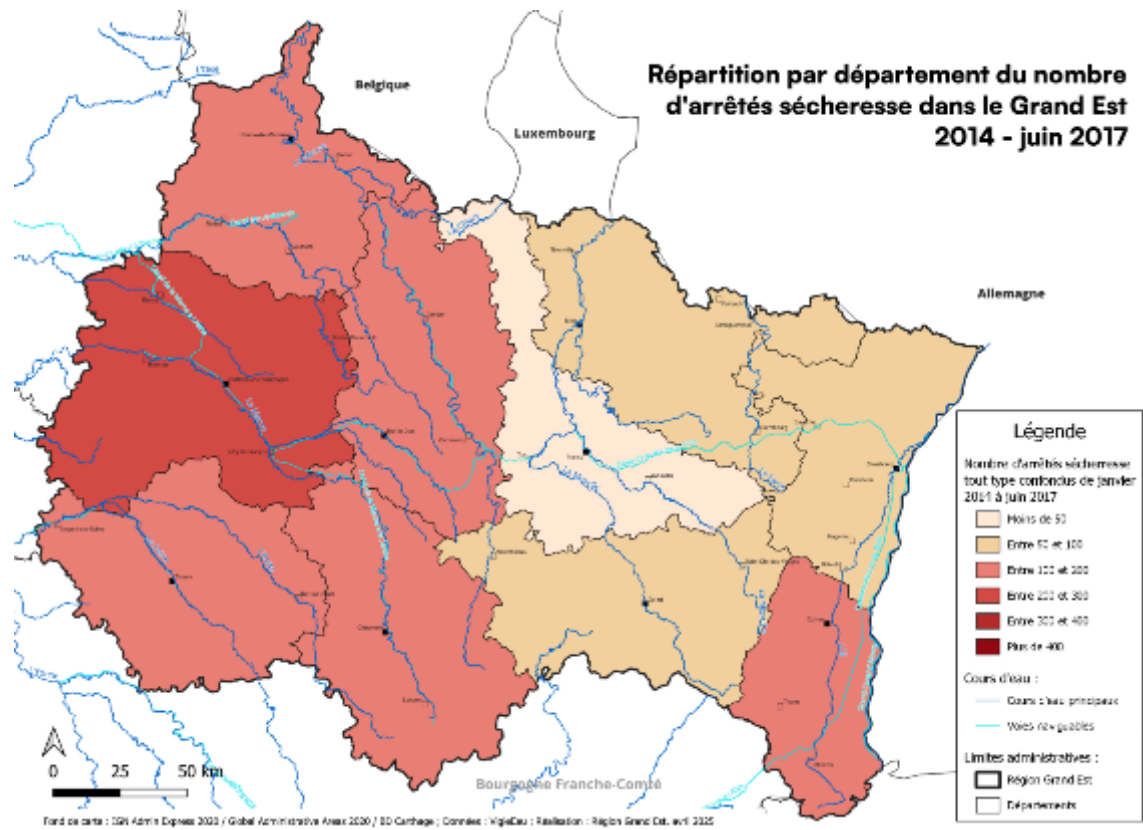
0 50 100 150 200 km

Exposition
Faible
Moyenne
Forte
Département

0 50 100 km

Evolutions des Risques depuis l'étude de 2021

La multiplication des arrêtés sécheresse en moins de 10 ans



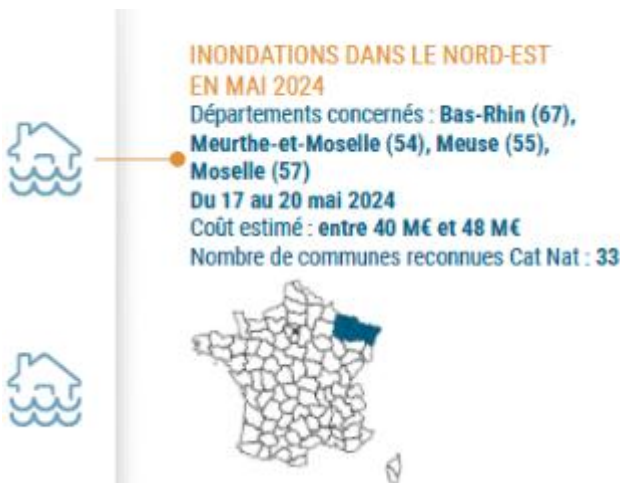
→ nombre d'arrêtés sécheresse (par période de 3 ans) pris par les préfets de départements

RISQUE INONDATIONS : UNE EXPOSITION ACCRUE

Exposition aux inondations



À 2050 : + 45 % de sinistres en moyenne



INONDATIONS D'OCTOBRE 2024
Départements concernés : 44 départements
Du 1^{er} au 31 octobre 2024
Coût estimé : entre 350 M€ et 420 M€
Nombre de communes reconnues Cat Nat : 1 094



45 %

AUGMENTATION MOYENNE DE
LA SINISTRALITÉ ESTIMÉE DANS
LA RÉGION À L'HORIZON 2050

En SYNTHÈSE : Les enjeux pour notre région : LIMITER LES IMPACTS ET S'ADAPTER

Un cadre de vie fragilisé

- fortes chaleurs
- inondations
- mouvements de terrain

Des tensions sur la ressource en eau

- agriculture-viticulture-forêt,
- eau potable,
- industrie, énergie,
- biodiversité

Multiples impacts

- habitants,
- santé,
- transports,
- économie, tourisme...



16 thématiques, 45 actions



Transport



Agriculture



Forêt



Économie, innovation,
recherche



Rayonnement
transfrontalier,
international et Europe



Santé



Tourisme



Culture



Eau et changement
climatique



Aménagement
du territoire



Massif



Biodiversité



Lycées



Énergie, climat,
économie circulaire



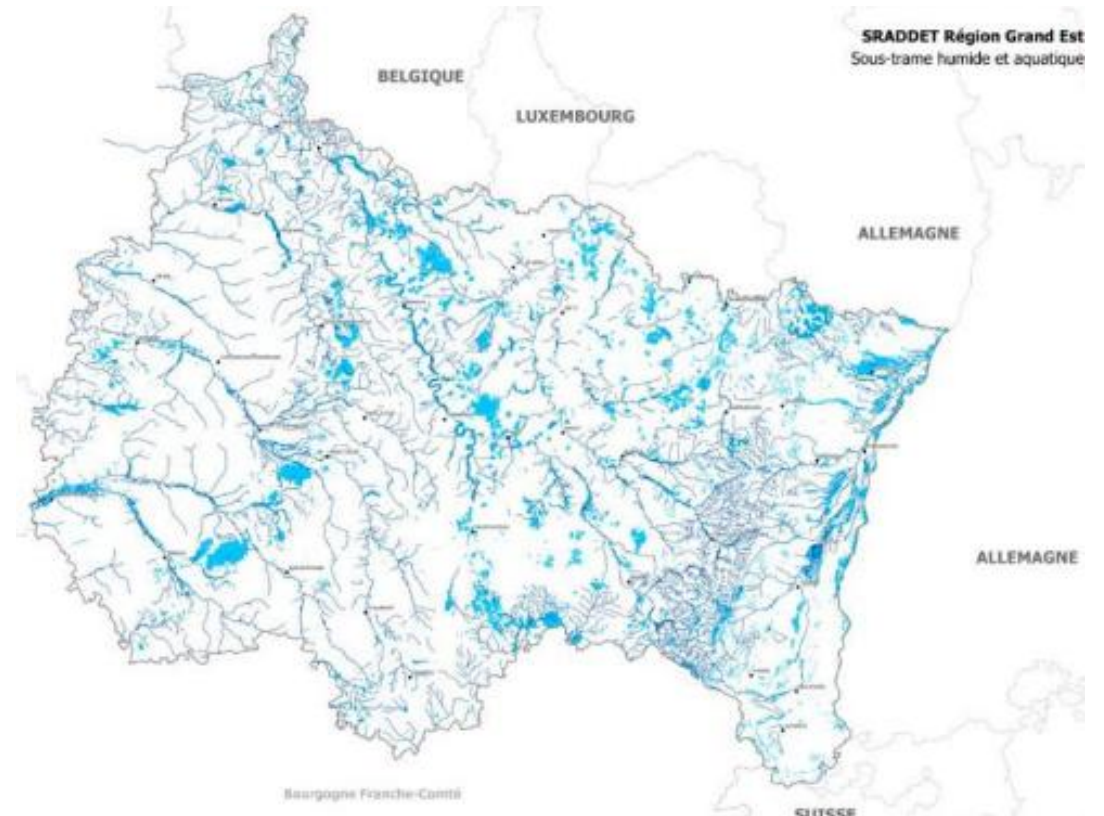
Formation

- Végétalisation et désimperméabilisation-trame verte et bleue
- Prévenir et gérer les inondations
- Soutien à la création de dessertes forestières
- Anticiper le manque d'eau
- Sécuriser l'accès en eau potable
- Prévention sécheresse en agriculture

[télécharger la brochure 45 actions](#)

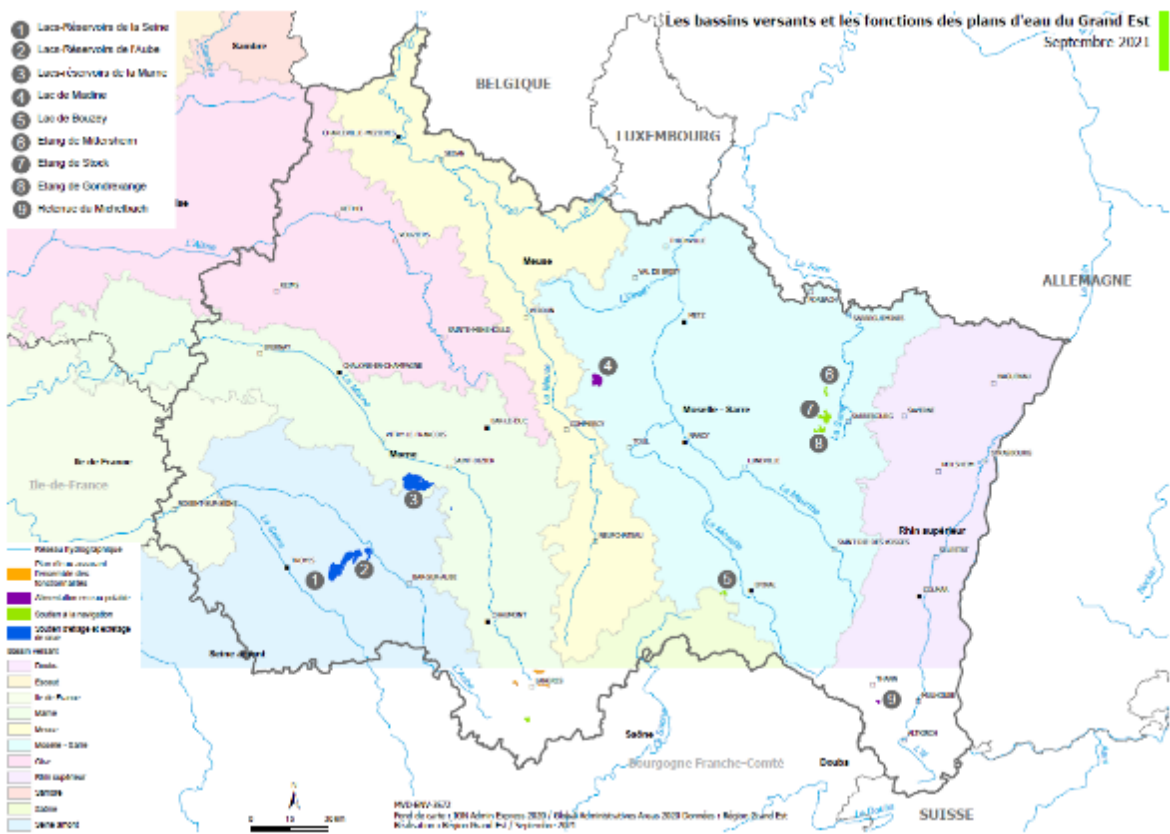
NOTRE REGION EN ACTION

DES ATOUTS POUR S'ADAPTER ... SOUS RÉSERVES D'ÉCONOMIES ET DE PRÉSERVATION



NOTRE REGION EN ACTION

MAILLAGE DU TERRITOIRE PAR DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES 2 ACTEURS INCONTOURNABLES : VNF ET EDF



3255 plans d'eau
 ≈ 258 km²
 60 plans d'eau > 50 ha

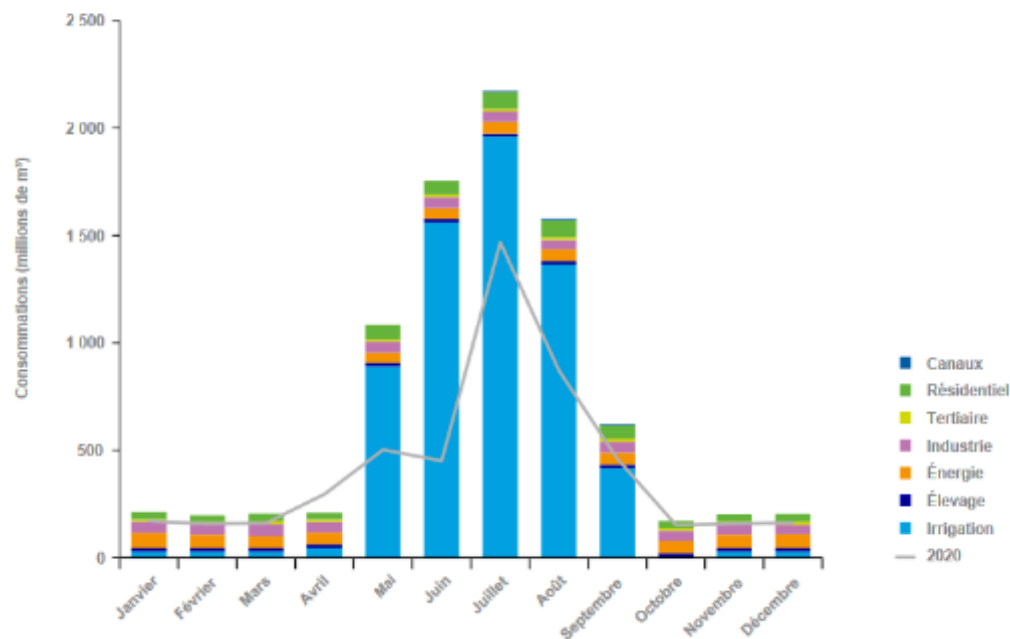


2^{ème} région de France en termes de linéaire des canaux
 (après Bourgogne-Franche-Comté)

NOTRE REGION EN ACTION

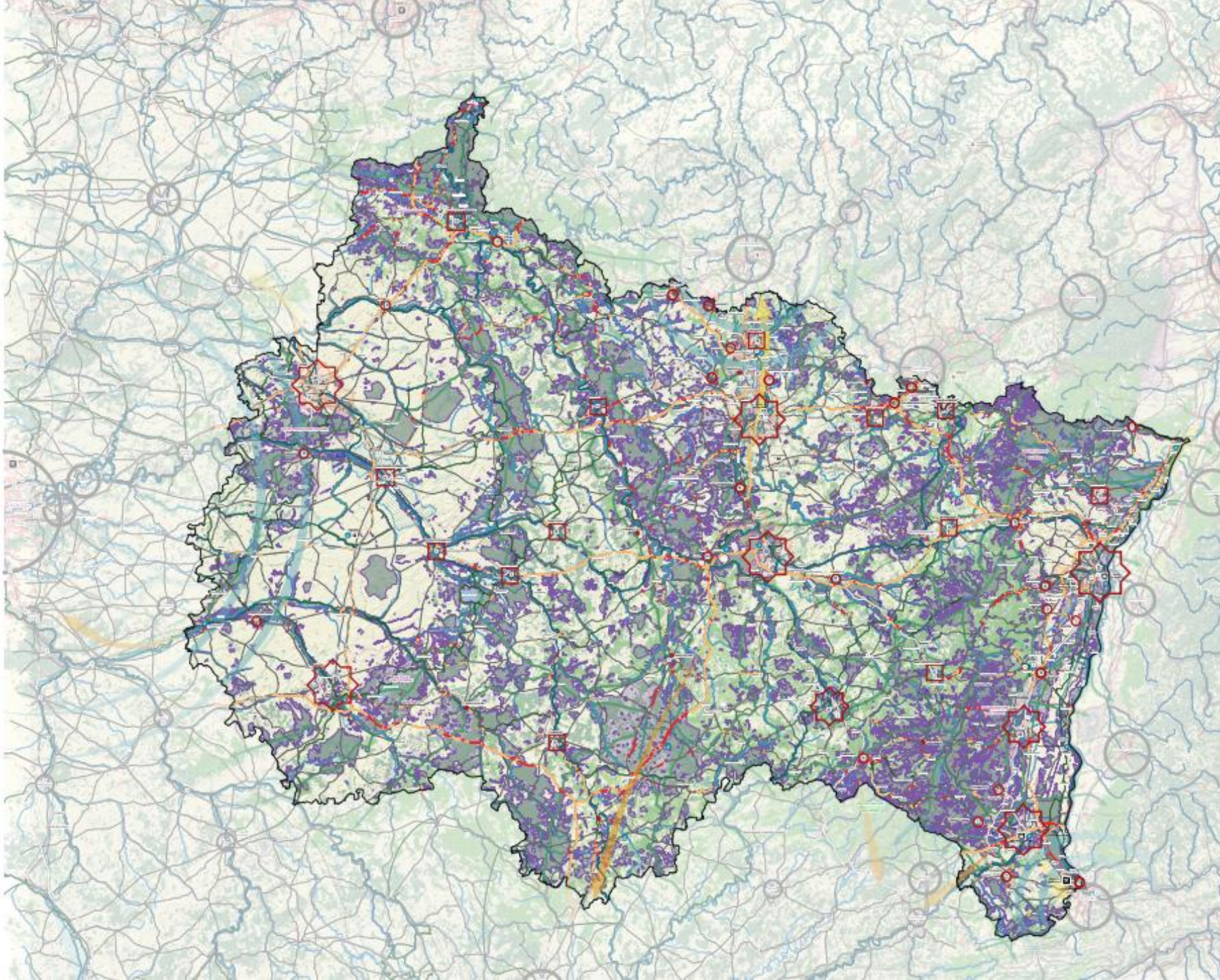
EXPLORER DES POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT EXPLORER DES POSSIBILITÉS DE GESTION DES OUVRAGES OBJECTIVER, TESTER ET ENGAGER DES RÉFLEXIONS LOCALEMENT

Figure 6 – Consommations mensuelles en 2050 dans le scénario politiques publiques pour un printemps-été sec et comparaison avec les consommations totales en 2020 (en millions de m³)



En 2050, avec le scénario d'évolution RCP 8,5, sans changement des surfaces et pratiques agricoles, augmentation des besoins en eau de 71% en période estivale

France Stratégie – projection territorialisée à l'horizon 2050



LA FORCE D'UN TOUT

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

L'adaptation au
changement
climatique fil rouge de
la modification du
SRADDET
Grand Est

Projet adopté en
décembre 2025

MODIFICATION ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réécriture de la règle n°1 « Atténuer et s'adapter au changement climatique » :

Justification : Renforcer et préciser le séquençage des attendus pour mieux intégrer l'atténuation et surtout l'adaptation au changement climatique

Le SRADDET demande aux plans et programmes de définir, dans la limite de leurs compétences respectives, **des prescriptions, mesures et/ou actions** en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de mobilités et de développement économique concourant de façon complémentaire (et sans ordre de priorité) :

- A la réduction des consommations énergétiques (sobriété*, efficacité*), des émissions des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre ;
- Au développement des énergies renouvelables et de récupération et à la décarbonation activités et usages (industrie, mobilités, chauffage etc.) ;
- A la préservation et au développement du potentiel de séquestration carbone* ;
- A la prévention des risques et la protection de la santé, du cadre de vie face aux effets du changement climatique ;
- A la **préservation et la restauration de la biodiversité** et des écosystèmes, des ressources naturelles, et notamment de l'eau.

Énoncé de la règle :

Définir et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation* et d'adaptation* au changement climatique* en veillant à intégrer et concilier ces deux enjeux de manière complémentaire dans toutes les politiques publiques.

Chaque politique publique concourant à un objectif d'atténuation doit avoir des impacts favorables en matière d'adaptation, et réciproquement. Cela implique que toute politique est conçue de manière transversale de sorte à éviter la maladaptation* et à privilégier les solutions à co-bénéfices, en particulier pour la protection de la santé, la préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des ressources naturelles.

Pour cela, le SRADDET demande aux plans et programmes de définir, dans la limite de leurs compétences respectives, des prescriptions, mesures et/ou actions en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de mobilités et de développement économique concourant de façon complémentaire (et sans ordre de priorité) :

- A la réduction des consommations énergétiques (sobriété*, efficacité*), des émissions des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre ;
- Au développement des énergies renouvelables et de récupération et à la décarbonation des activités et usages (industrie, mobilités, chauffage etc.) ;
- A la préservation et au développement du potentiel de séquestration carbone* ;
- A la prévention des risques, à la protection de la santé et à l'adaptation du cadre de vie et des activités humaines face aux effets du changement climatique ;
- A la préservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, des ressources naturelles, et notamment de l'eau ;

Ces dispositions, conformément à la réglementation en vigueur, intègrent les enjeux de préservation de l'environnement et de la qualité des paysages, et peuvent s'appuyer sur :

- L'analyse des potentiels de réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, de

développement des énergies renouvelables et de récupération, ainsi que de la séquestration carbone ;

- L'analyse de la **vulnérabilité du territoire**, d'une **activité** ou d'un **projet** au changement climatique permettant de caractériser les risques, d'identifier les effets dominos et de hiérarchiser les enjeux (par aléas : vagues de chaleurs, sécheresses, inondations, étiages, mouvements de terrains, feux de forêts etc. ; par système : santé, bâti, cadre de vie, ressources, activités, infrastructures et réseaux, etc.) ;
- L'identification des **leviers d'atténuation et d'adaptation** au changement climatique sur le territoire, et leur hiérarchisation en fonction des co-bénéfices pour la santé, la biodiversité, les écosystèmes, les activités. Les mesures pour lesquelles les effets sont positifs quelles que soient les conséquences du changement climatique seront à mettre en œuvre en priorité.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

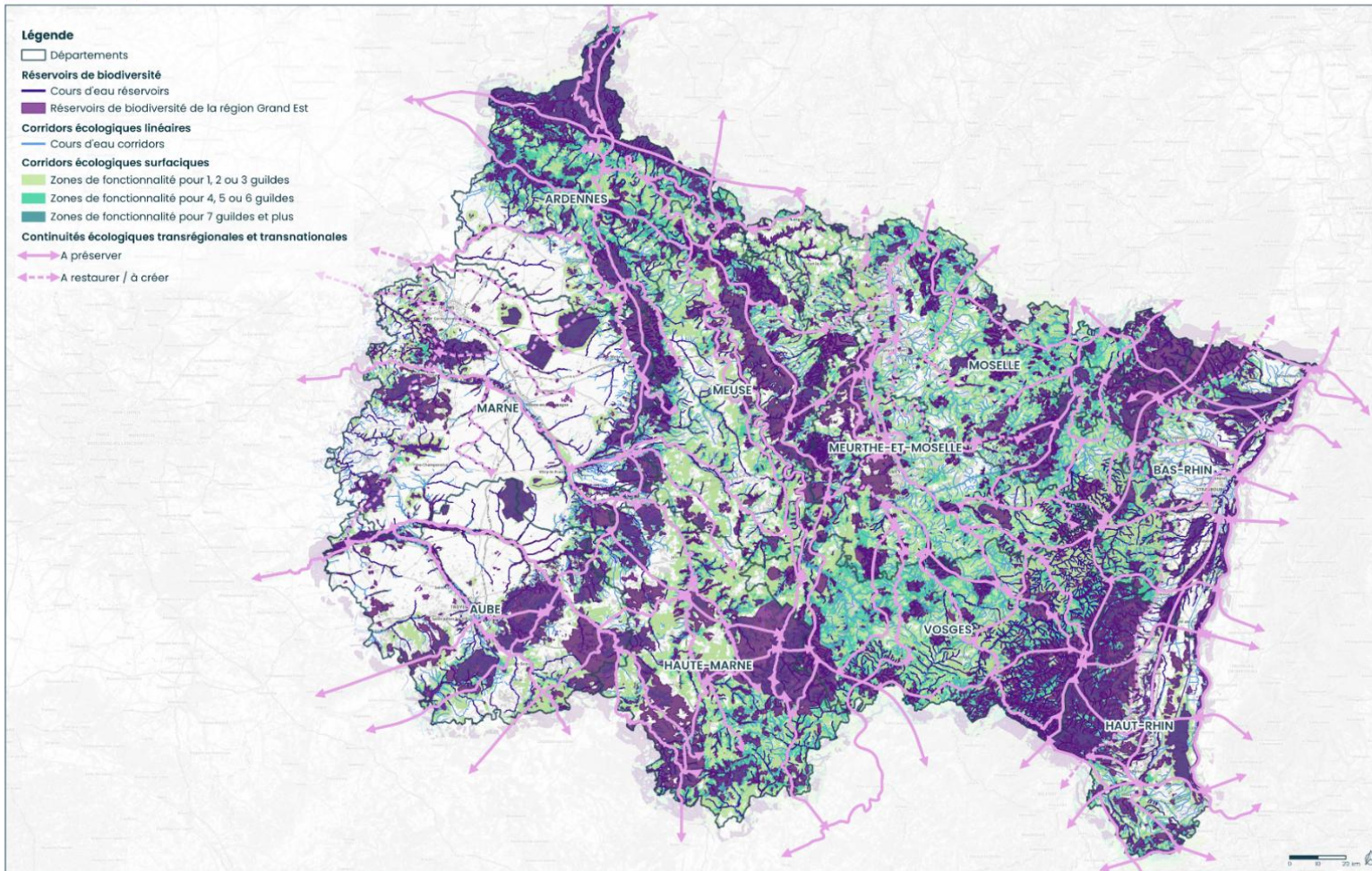
Complément de la règle n°2 : Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans l'aménagement, la construction et la rénovation

Justification : Mieux prendre en compte l'augmentation des risques

- Intégrer dans tous les bâtiments et constructions, l'aménagement et les formes urbaines, en sus de la prise en compte des risques naturels actuels, **leurs évolutions résultant des changements climatiques** (fortes chaleurs et canicules, inondations, sécheresses, coulées d'eaux boueuses, glissement de terrain, retrait gonflement des argiles, incendies, tempêtes, etc.) ;
- Identifier les **infrastructures, équipements, zones à enjeux** les plus soumis aux **risques liés au changement climatique** et proposer des solutions et mesures pour les adapter aux risques climatiques.
- Définir les conditions permettant la mise en œuvre de **revêtements ou matériaux à albédo élevé** dans le respect des patrimoines classés.

HARMONISATION DE LA CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Région GrandEst Synthèse des continuités écologiques régionales



- Modification de la **carte d'objectifs**
- Une nouvelle mesure d'accompagnement « **mobiliser les nouvelles connaissances** sur la Trame Verte et Bleue »
- Nouvelles annexes :
 - Un **atlas** au 1/100 000è de la nouvelle TVB + 5 sous-trame
 - Un **plan d'action stratégique régionale**
- **Réunions d'informations** octobre - novembre 2024

RAPPEL DES OBJECTIFS « EAU » DU SRADDET

Végétalisation/désimperméabilisation

VÉGÉTALISER LA VILLE ET COMPENSER **150%** DES NOUVELLES SURFACES IMPERMEABILISÉES EN MILIEU URBAIN ET **100%** EN MILIEU RURAL



Zones humides



Évolution entre 2007/08/09/10 et 2018/19

(Calculée selon le découpage administratif en vigueur)

-  +18526,1 ha d'espaces artificialisés (+3,8%)
-  -15721,5 ha de terres agricoles (-0,5%)
-  -3811,2 ha d'espaces forestiers et semi-naturels (-0,2%)
-  -115,9 ha de zones humides (-0,4%)
-  +1122,5 ha de surfaces en eau (+2%)

RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU — REGLE 11

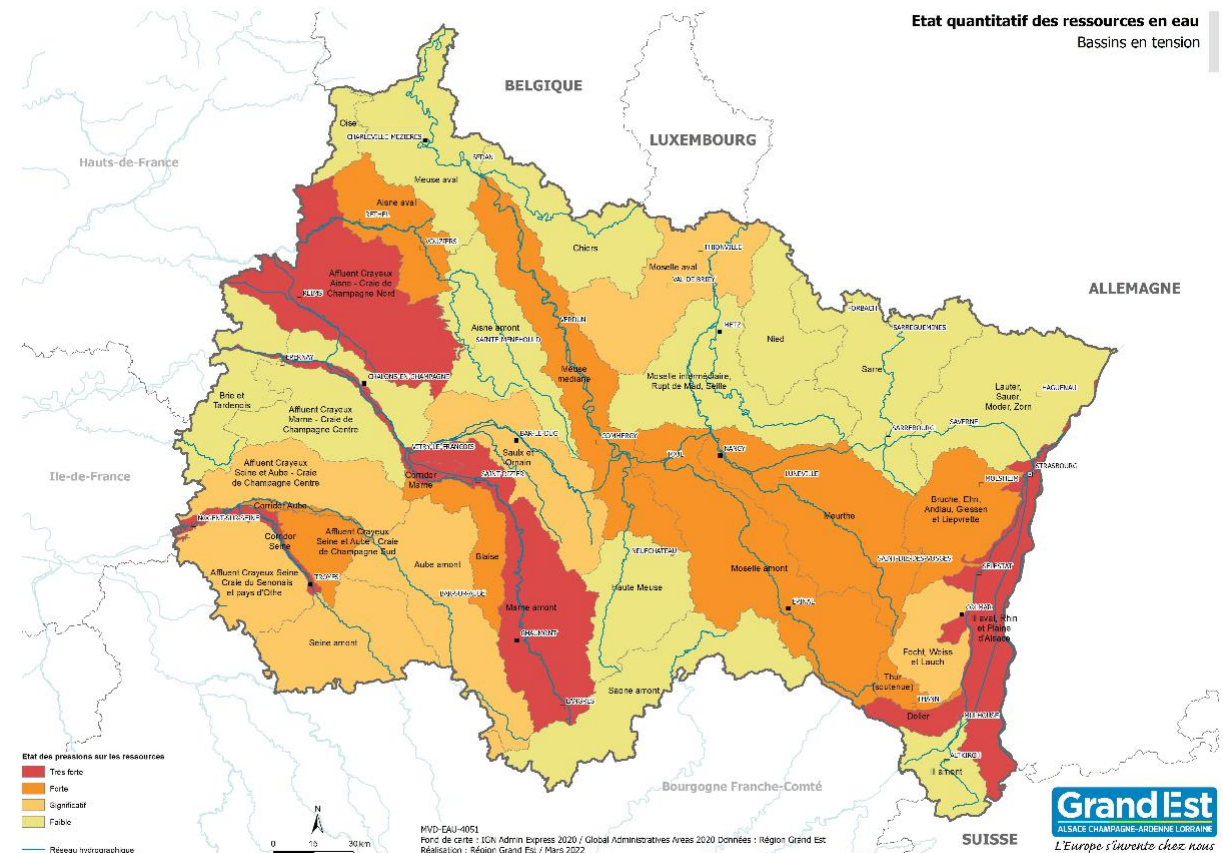
Justification : Règle actuelle concerne une modification des usages (réduire les prélèvements par une limitation de la consommation), passage à une règle qui intègre la compatibilité entre ambition de développement et disponibilité de la ressource en eau

NOUVELLE REDACTION

Projet de développement en adéquation avec la ressource en eau disponible.

Pour les territoires définis comme en tension quantitative [cf carte], s'assurer de l'adéquation entre les développements projetés et la ressource en eau disponible.

Résultats détaillés par bassins versants <https://biodiversite.grandest.fr/le-grand-est-en-mouvement/des-enjeux-biodiversite/lacs-et-rivieres/>



LIMITER L'IMPERMÉABILISATION— REGLE 25

Règle n°25 • Limiter l'imperméabilisation des sols

SCoT (PLU) PDU Charte PNR

L'urbanisation, en imperméabilisant les sols, accentue de nombreux problèmes qui engendrent des coûts : îlots de chaleur, inondations, coulées de boues, pollution des nappes et des cours d'eau, destruction de la fonctionnalité des sols etc. Cette situation va s'aggraver avec le changement climatique. Dans ce contexte, **cette règle demande de limiter l'imperméabilisation des sols dans les projets d'aménagement et d'infrastructure, dans la logique « éviter-réduire-compenser »**. La compensation pour les surfaces qui seraient imperméabilisées devra être de 150 % en milieu urbain et 100 % en milieu rural en rendant perméable ou en déconnectant des surfaces imperméabilisées.

Objectif: faciliter l'application de la Règle

RENOI A LA NOTE DE DOCTRINE REGIONALE

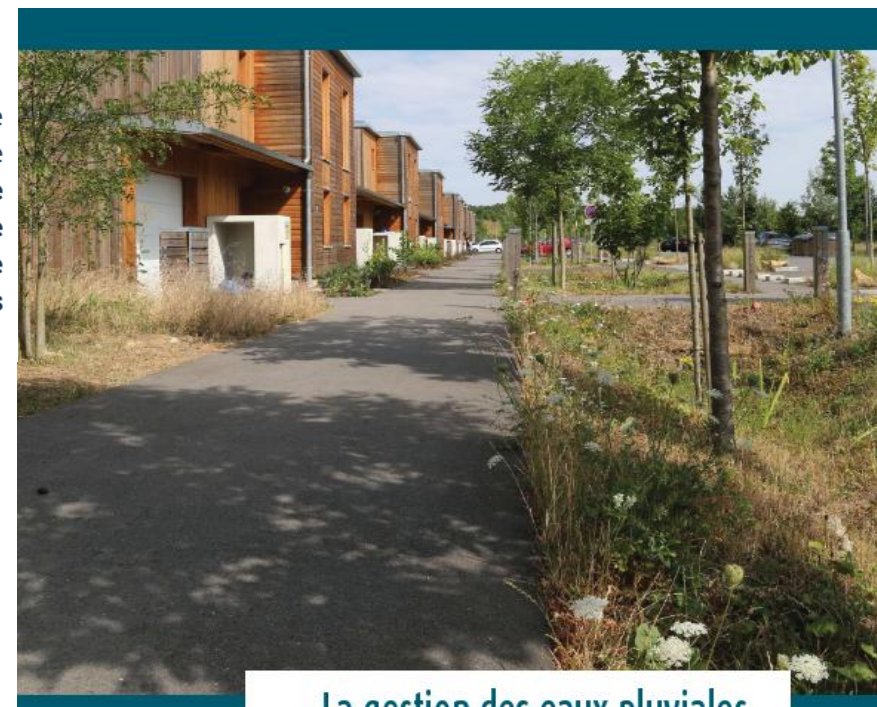
« La gestion des eaux pluviales en région Grand Est »

Document de référence, pilotage DREAL

Éléments méthodologiques

Notices techniques

Références réglementaires



La gestion des eaux pluviales
en région Grand-Est

Note de doctrine

Dossiers Loi sur l'eau - IOTA

Rubrique 2.1.5.0. au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement



PRÉSERVER LES ZONES D'EXPANSION DE CRUES — REGLE 19

Règle n°19 ■ Préserver les zones d'expansion des crues

SCoT (PLU)

Bien que les zones d'expansion de crue jouent un rôle majeur dans la gestion du risque inondation, elles sont en régression sur la majeure partie du territoire. **Cette règle demande de préserver les zones d'expansion de crue dans les projets d'aménagement.** Plus globalement, la connaissance et la prise en compte de la vulnérabilité des territoires aux risques naturels et technologiques sont à encourager.

→ MA 19.1 : Intégrer la connaissance du risque inondation dans tout projet d'aménagement

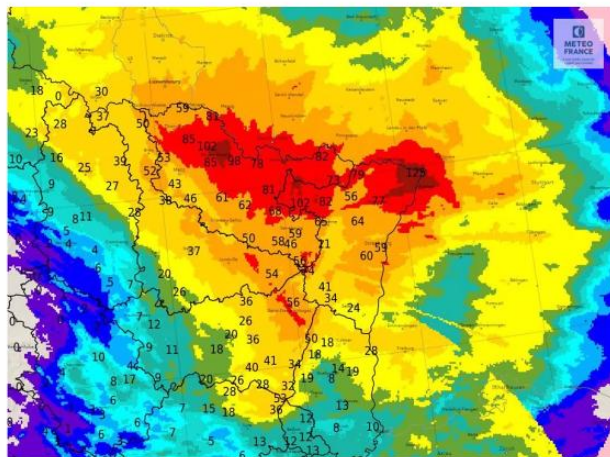
→ MA 19.2 : Identifier et qualifier la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques

Règle inchangée et importante dans l'adaptation au changement climatique



Crues du 17-18/05/24 – Bassins de la Nied et de la Sarre

- L'évènement météorologique



L'usine Vynex de Thelonne près de Sedan, le 12 juin 2018 / © Catherine Ferry